



MISSIONS DES CDG

Premiers établissements mutualisateurs et tiers de confiance des Collectivités, les Centres de Gestion sont imposés comme des interlocuteurs indispensables dans un contexte institutionnel en pleine évolution. Ils représentent un repère pour les Collectivités et les établissements et parvocitation un moyen de mutualisation vers lequel les affiliés et non affiliés se tournent.

Les CDG sont des établissements publics administratifs gérés par des employeurs territoriaux. Il n'existe un parc départemental à l'exception de la Petite et de la Grande Couronne en région parisienne où les Centres sont Interdépartementaux.

PLUSIEURS DISPOSITIONS DE LA LOI N°2019-828 DU 6 AOÛT 2019 RENFORCENT LE CHAMP DE COMPÉTENCES DES CENTRES DE GESTION ET FONT ÉVOLUER LEUR MODE D'ORGANISATION RÉGIONAL. LES CENTRES DE GESTION EXERCENT :

Une mission générale (l'entrée dans la fonction publique (organisation des concours, gestion du recrutement des emplois territoriaux...))

Et une mission principale : la gestion des ressources humaines des collectivités et établissements publics locaux.

Les Centres de Gestion exercent depuis 2012, une dizaine de nouvelles missions à coût constant, dont, la

fonction de référent déontologue et le secrétariat des CCP confiés aux CDG par la loi de déontologie du 20 avril 2016, l'article 7 de l'ordonnance du 19 janvier 2017 prise en application de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 intègre également dans le champ des missions obligatoires des CDG l'accompagnement personnalisé pour l'élaboration du projet professionnel des agents. Parmi ces nouvelles missions, 6 sont proposées sous la forme d'un socle insécable aux collectivités et

établissements non affiliés qui peuvent faire le choix d'une adhésion pour l'exercice de ces

MISSIONS DU SOCLE

- Secrétariat des instances médicales (commission de réforme, comité médical)
- Assistance juridique statutaire
- Aide au recrutement et accompagnement à la mobilité
- Assistance à la fiabilisation des droits en matière de retraite
- Recours administratif préalable obligatoire
- Référent déontologue

CHIFFRES CLÉS DES CDG

98 Centres sur tout le territoire métropolitain et ultra-marin. Les Centres de la Polynésie française et de St Pierre et Miquelon ayant la particularité d'être des Centres de Gestion et de Formation

95% des collectivités locales et établissements publics territoriaux sont affiliés aux CDG

PLUS DE 2/3 des collectivités et établissements non affiliés adhérents à un socle de 6 missions

une gestion DE PRÈS DE **900 000** agents territoriaux

une cotisation obligatoire PLAFONNÉE À **0,8%** de la masse salariale de leurs affiliés

une adhésion au socle de missions PLAFONNÉE À **0,2%** de la masse salariale des adhérents

ENVIRON 30 concours et examens professionnels organisés chaque année

ENTRE **54 000** et **74 000** offres d'emplois publiées chaque année

ENTRE **10** et **11** missions facultatives proposées par département en moyenne

LISTE DES MISSIONS

En fonction des besoins des collectivités de leur département, les Centres de Gestion peuvent fournir un certain nombre de prestations complémentaires en mettant à disposition des spécialistes techniques et juridiques. Ces sont les missions dites facultatives.

- PRESTATIONS OBLIGATOIRES
- PRESTATIONS FACULTATIVES

Organisation des concours et examens professionnels

Organisation des concours et examens professionnels

Organisation des élections professionnelles

Gestion des carrières des agents publics

Emploi et recrutement

Conseil en orientation professionnelle

Santé et sécurité au travail

Mise à disposition de personnel ou mutualisation inter-collectivités ou établissements

QUATRE MISSIONS PRINCIPALES



Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

ÉDITION 2020

Créée il y a plus de 35 ans, avant même l'instauration des CDG, à l'époque des syndicats de communes, la **Fédération Nationale des Centres de Gestion** a depuis préparé et accompagné les différentes évolutions de la scène publique locale et des CDG.

Association de la loi de 1901, la FNC DG représente, coordonne, fédère, promeut les 97 Centres de Gestion.

LES INSTANCES DE LA FNCDG

■ Une Assemblée Générale composée de l'ensemble des Présidents de CDG qui se réunit deux fois par an

■ Un Conseil d'administration composé de 40 Présidents de Centres de Gestion et présidé par Michel HIRIART, Président du CDG des Pyrénées Atlantiques



■ Un Bureau de 17 membres

■ Quatre commissions dont les travaux et les propositions permettent aux membres du Conseil d'Administration d'adopter des décisions :

- Emploi
- Carrière et dialogue social
- Concours
- Santé et sécurité au travail



REPRÉSENTATION

La FNCDG est force de propositions au cœur des réformes territoriales et de la FPT. Elle a pour objectif d'établir des propositions constructives, crédibles, au service de l'intérêt général.

Elle veille à fédérer l'ensemble de ses membres autour de propositions communes, validées en Assemblée Générale et en Conseil d'Administration.

La FNCDG assure des échanges constants avec les Ministres, les administrations centrales, les parlementaires intéressés par les questions territoriales.

Représenter les Centres de Gestion auprès de l'ensemble des Pouvoirs publics et des associations représentatives et prendre position sur les projets de textes législatifs et réglementaires concernant la Fonction Publique Territoriale



CONCERTATION

La FNCDG accompagne ses adhérents au travers notamment d'une information régulière sur les textes publiés et les projets étudiés par le Gouvernement et le Parlement et d'une expertise juridique et technique enrichie par le travail de ses différentes commissions thématiques.

Les services de la Fédération interviennent fréquemment auprès des collectivités et établissements lors de réunions d'information organisées par les CDG ou avec les partenaires institutionnels de la Fédération.

Le pôle juridique de la FNCDG permet une mutualisation de l'information au service de l'évolution des Centres de Gestion et propose de nombreux outils de mise en œuvre de réformes notamment des guides pratiques publiés sur son site internet.

Le service attendu par la Fédération n'est pas que d'ordre juridique ou politique. Il s'agit également d'accompagner les Centres dans l'évolution des services qu'ils apportent aux collectivités dans toutes les dimensions du développement local (aménagement du territoire, services aux citoyens, conseil et

expertise accompagnant leurs différents domaines de compétences...). Parallèlement, la FNCDG doit servir de relais d'information auprès des adhérents et plus largement des collectivités.

Aussi, la Fédération favorise les échanges entre les Centres de Gestion, les Pouvoirs publics et les collectivités et établissements au travers de l'organisation :

- ✓ Du congrès qui constitue un temps fort du mandat
- ✓ De la conférence nationale de l'emploi territorial
- ✓ Des journées thématiques à Paris et en région avec, dans certains cas, une co-organisation avec d'autres associations d'élus (AMF, AdCFADJ, UNCCAS France, Urbains, CNFPT,

GI Pinformatique des CDG AND CDG...)
✓ De quatre commissions portant sur les principales missions ou activités des CDG

La FNCDG observe les dynamiques territoriales et a développé depuis plus de 10 ans des outils d'enquête et de suivi permettant d'effectuer un suivi attentif des changements institutionnels des Centres de Gestion (affiliations et adhésions, compétences, gouvernance). Leurs données générales ainsi que leur déploiement et leur volume d'activité Des rapports sont publiés tous les deux ans sur ces évolutions et les exercices des missions obligatoires et facultatives.

La FNCDG publie un magazine d'actualités juridiques et pratiques et des notes juridiques et techniques et organise de nombreuses réunions de commissions et journées d'information.

La Fédération propose :
- Une capitalisation des pratiques
- Des outils de prospective et d'expertise
- Des études et enquêtes.

Établir une concertation et des échanges étroits et permanents entre les Centres de Gestion pour la mise en œuvre de leurs compétences et le développement de leurs missions



PARTENARIAT

Afin de représenter les Centres au niveau national, de valoriser leurs actions et de répondre aux attentes formulées par les collectivités au quotidien, la Fédération a développé de nombreux partenariats extérieurs avec :

- ✓ La Direction Générale des Collectivités Locales
- ✓ La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique
- ✓ La Direction Générale de l'emploi et de la formation professionnelle
- ✓ La Direction Générale des Finances Publiques
- ✓ Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale
- ✓ Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale

- ✓ Les associations d'élus
- ✓ La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales
- ✓ Le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.
- ✓ La Fédération répond également aux sollicitations des missions d'inspection (IGA, IGF...)

Depuis 2013, des partenariats importants ont été conclus par la Fédération. Ceux-ci ont permis d'asseoir définitivement auprès des Pouvoirs publics et des autres associations d'élus le rôle des CDG

"La FNCDG est membre de la coordination de employeurs publics aux côtés des représentants du CSFPT, de l'AMF, de l'ADF, de Régions de France, de l'AdCF, de Villes Moyennes, de France urbaine, de l'AMRF, de l'APVF et du CNFPT"

La FNCDG renforce chaque année ses partenariats, des collaborations sont ainsi étendues à la Gazette des communes, les éditions WEKA, J'UGAP, l'association ANDCO, la société Préventica pour renforcer expertise, mieux faire connaître l'activité des Centres et des collectivités en matière de recrutement, de maintien dans l'emploi, de démarches de prévention des risques professionnels, de retraite...

Être une instance de liaison et de représentation avec tous les partenaires institutionnels des Centres de Gestion afin de développer avec eux des actions de coopération



PROMOTION

Une des missions de la Fédération consiste à informer les élus, les cadres territoriaux et le Grand Public sur la Fonction Publique Territoriale et son statut.

Les mesures en faveur de la plus large information possible sur les ressources humaines locales et l'évolution de la scène publique ont été renforcées ces dernières années notamment au travers des actions suivantes :

- ✓ Un site internet particulièrement consulté (5 millions de visites par an)
- ✓ Une participation à des réunions d'information notamment dans les universités ou dans les associations départementales des maires
- ✓ La diffusion lors de manifestations organisées par les CDG de région de plaquettes d'informations sur la Fonction Publique Territoriale et la mutualisation des services et ses conséquences sur les personnes et le rôle du maire employeur / les missions des CDG...

- ✓ La réalisation et la diffusion d'un livret autour des mots-clés du Statut
- ✓ La diffusion deux fois par an du magazine FédéMag reprenant l'actualité des collectivités et mise en lumière d'expériences innovantes

La FNCDG participe chaque année au salon des Maires et publie de nombreuses publications avec ses partenaires :
- Panorama de l'emploi
- Baromètre HORHIZONS
- guides sur les impacts du RGPD en matière de RH
- analyse de la loi de transformation de la fonction publique et de l'article...

Valoriser l'action des Centres, promouvoir la Fonction Publique Territoriale et centraliser les informations intéressantes les agents et les candidats

FNCDG CHIFFRES DEPUIS 2017

96 — REPRESENTANT PRÈS DE — 95%
des collectivités locales et établissements publics territoriaux adhérents

une soixantaine d'auditions parlementaires et de rendez-vous ministériels

3 conférences nationales de l'emploi territorial rassemblant 200 participants

1 AVEC - PRÈS - 500
CONGRÈS DE PARTICIPANTS

38 journées d'information

70 réunions de commissions ou de groupes de travail

une trentaine de partenariats

1 magazine diffusé deux fois par an

41 modules DE FORMATION EN LIGNE